



# TRIBUNE LIBRE

## EXPRESSION DE L'OPPOSITION

*La Tribune Libre est un espace réservé à l'expression de l'opposition selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et soumis au respect de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dans sa version consolidée du 19 novembre 2008. Les modalités d'attribution de cet espace sont fixées par le règlement intérieur approuvé par le conseil municipal le 1<sup>er</sup> octobre 2020. La répartition de cet espace d'expression politique est faite à la proportionnelle du nombre de conseillers municipaux d'opposition, soit 150 signes par élu. Ainsi, le groupe « Territoires et Moissac Solidaires », composé de six conseillers municipaux, dispose d'un espace de 900 signes.*

*NB : la rédaction précise que la tribune est publiée telle qu'elle nous a été transmise.*

### **Déni de démocratie et esprit partisan**

Les résultats ont parlé. Le candidat RN a été largement élu. Vous avez été 1800 à nous faire confiance. Nous tiendrons donc notre rôle pour les 6 ans qui viennent au service de tous les Moissagais avec comme seule boussole l'intérêt général. Les débuts de la nouvelle équipe municipale sont en revanche entièrement au service d'un clan. Deux des premières décisions le démontrent :

- Le recrutement comme directeur de cabinet de l'ancien candidat RN à Toulouse et comme chargé de communication de l'ancien candidat RN à Cahors.
- Le mépris de l'opposition : toutes les mairies du département partagent la page obligatoire d'expression des groupes de façon égalitaire entre majorité (50%) et opposition (50%). A Moissac, le RN réquisitionne 82% de la page finale (alors qu'il s'exprime déjà dans l'ensemble du journal) et nous en laisse seulement 18%.

TEMS